

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021_089

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	59
Votants	73
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 2 juillet 2021

LE 8 juillet 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

DÉSIGNATION DE MEMBRES SUPPLÉMENTAIRES AU SEIN DU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS.

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. BUFFIERE, M. COLBAC, M. DOBBELS, M. MOTTIER, M. TALLET, M. MALLET, M. VIROL, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU
M. COURNIL donne pouvoir à M. BIDAUD
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. LECOMTE
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. PROTANO donne pouvoir à M. SUDREAU
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ROUX donne pouvoir à M. GUILLEMET
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. NOYER
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. NARDOU donne pouvoir à M. MOTARD
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

DÉSIGNATION DE MEMBRES SUPPLÉMENTAIRES AU SEIN DU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que suite à la décision de confier de nouvelles délégations à des conseillers communautaires, il est nécessaire de revoir la composition du bureau et de modifier une représentation dans un organisme extérieur.

Considérant que par délibération en date du 16 juillet 2020, il a été décidé que la composition du bureau communautaire serait la suivante :

- Le Président
- Les Vice-Présidents
- Les maires de communes membres qui ne sont pas Vice-Présidents ou conseillers communautaires délégués
- Les conseillers communautaires délégués.

Que la désignation des membres du bureau devant se faire individuellement par élection au scrutin uninominal à bulletin secret, les conseils communautaires des 16 et 23 juillet 2020 ont procédé à ces désignations portant à 54 le nombre de membres du bureau.

Que de nouveaux conseillers ayant reçu délégation de la part du Président et conformément à la délibération institutive du bureau, il convient que ces conseillers délégués soient élus afin qu'ils puissent siéger dans cette instance.

Que les élus concernés sont :

Monsieur RATIER : conseiller délégué à l'innovation économique et aux Jeunes Pousses.

Monsieur REYNET : conseiller délégué pour les missions relatives à la politique ferroviaire.

Monsieur AUDI : conseiller délégué pour les missions relatives à l'enseignement supérieur.

Monsieur PALEM : conseiller délégué pour les missions relatives au Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) et à la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural.

Monsieur CADET : conseiller délégué pour les missions relatives à la navigabilité de l'Isle.

Considérant que Monsieur Antoine Audi ayant reçu délégation pour les missions relatives à l'enseignement supérieur il est proposé qu'il siège en qualité de représentant titulaire au conseil d'administration de l'IUT en lieu et place de monsieur Belloteau.

Seraient donc les représentants du Grand Périgueux :

Titulaire	Suppléant
Antoine AUDI	Christian LECOMTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide après un vote à bulletin secret pour chacun d'entre eux :
 - de proclamer Monsieur Jean-Jacques RATIER conseiller communautaire délégué, élu membre du bureau et le déclare installé ;
 - de proclamer Monsieur Daniel REYNET conseiller communautaire délégué, élu membre du bureau et le déclare installé ;
 - de proclamer Monsieur Antoine AUDI conseiller communautaire délégué, élu membre du bureau et le déclare installé ;
 - de proclamer Monsieur Patrick PALEM conseiller communautaire délégué, élu membre du bureau et le déclare installé ;
 - de proclamer Monsieur Michel CADET conseiller communautaire délégué, élu membre du bureau et le déclare installé ;
- Désigne monsieur AUDI comme représentant titulaire du Grand Périgueux au conseil d'administration de l'IUT de Périgueux.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 19/07/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 19/07/2021	Périgueux, le 19/07/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

